



## Promotions 2024 concernant les ITM devenant IDT

31 agents et agentes seront promus au deuxième grade du corps des ITM au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

NOM	Prénom	Direction
ARDILOUZE	Constantin	DESR
BARBARY	David	DIROI
BOUGEON	Marjorie	DIROP
BRUNIER	Laurent	DSO
CAILLAUD	Cécile	DESR
CO HARDE	Romain	DIRNE
DEMAEL	Emmanuel	DIROP
DUFFOURG	Fanny	HORS MF
FIFRE	Grégory	DSM
GOURAND	François	DIRIF
GUIBAUD	Frédéric	DIRO
HARTMANN	Vincent	DESR
HERBETTE	Nathalie	DSM
HERNANDEZ	Cécile	DIROP
HUGONY	Sébastien	DIRPF
LACLEF	Corinne	D2C
LAURANTIN	Olivier	DSO
MARMIGERE	Thomas	DSM
MARTET	Maud	DESR
MEJIAS	Stéphane	DSI
MERCKLE	Gabrielle	DIRSO
OGER	Niels	DSI
LOUDOT	Christophe	DIRCE
PELTIER	Alexandre	DIRNC
PEYRILLE	Philippe	DESR
POYET	Aurélie	DSM
QUICOT	Christine	DCSC
RAYNAUD	Laure	DESR
RINCK	Rémi	DS
SORBET	Céline	DSO
SOREL	Matthieu	DCSC

12 femmes, 19 hommes, soit 39% de femmes, 61 % d'hommes  
pour, chez les promouvables, 27% de femmes et 73% d'hommes.

La CFDT-Météo avait interpellé la direction en amont de la réunion d'arbitrage visant les promotions IDT. A partir des critères de nomination, ou d'éléments qui nous paraissent pouvoir compter, nous avons dressé une liste d'agents susceptibles de figurer sur le tableau de promotion IDT.

Les critères de nomination, les éléments qui comptent, sont dans les « lignes directrices de gestion »

relatives aux promotions (sur [notre site ici](#), sur intramet quelque part sans doute).

Dans les faits, la CFDT-Météo retient :

- « être proposé par sa direction »,
- l'âge, en lien avec la durée de carrière restante, sans être un critère (qui serait discriminatoire), cela semble être un élément qui nous paraît pouvoir compter
- occuper ou avoir occupé des postes à responsabilités, un ou des emplois « CUT » ou des postes en lien avec les fonctions de type « GRAF » à l'instar des critères statutaires de promotion ITHC, en tenant peut-être compte de la durée d'occupation de ces postes,
- des critères sur lesquels on ne peut pas avoir de visibilité complète côté organisations syndicales tels l'investissement de l'agent au service de Météo-France, sa manière de servir, passée ou actuelle, les capacités à tenir un poste d'ingénieurs.

La CFDT-Météo a aussi évoqué un critère moins connu qui est celui de *la durée de présence dans la « plage d'appel » (durée de promouvabilité)*, autrement dit le temps depuis lequel un agent ou une agente est promouvable au sens des statuts du corps des ITM.

De plus, nous estimions que des « quotas par direction » étaient de nature à promouvoir des agents « au bon endroit au bon moment » et pas forcément plus méritant que leurs collègues.

Enfin, nous rappelions la nécessité de rechercher un " *ratio femmes/hommes [ qui tende ] vers l'équilibre calculé sur les agents promouvables dans les corps et grades viviers correspondants* ", en résumé la nécessité de s'inscrire dans l'égalité des chances en matière de promotion, cela s'entendant sur une période pluriannuelle.

Près de 60% des agents que nous avons identifiés ont été promus. Le dialogue doit se poursuivre avec la direction pour affiner la prise en compte des critères. Surtout, il convient de rappeler que « *Les agent.e.s peuvent choisir un.e représentant.e siégeant en CAP, désigné.e par une organisation syndicale représentative de leur choix afin d'évoquer leur situation personnelle et de la porter à la connaissance de l'administration.* » (Lignes directrices de gestion, p. 19).

\*

## **Promotions 2024 concernant les TSM1 devenant CT**

La liste des agent.e.s qui ont promu.e.s CT est accessible en consultant [le fichier en lien \(sur intramet\)](#). Deux voies sont possibles : le choix et l'examen professionnel.

Deux TSM2 (il y en a, très peu) ont été promus TS1 grâce à un taux de promotion adapté à ce grade.

\*

## **Promotions 2024 concernant les TSM voulant devenir ITM**

Outre le choix de la direction (la liste d'aptitude), un examen professionnel permet aux TSM d'accéder au corps des ITM au titre de l'année 2024. Dans l'attente des textes permettant de connaître le nombre de postes offerts, le calendrier a été décalé : l'épreuve écrite aura lieu le 7 novembre 2024 et les oraux lors de la semaine du 17 février 2025.

Une période de réouverture des inscriptions sera proposée entre le 8 juillet et le 13 septembre 2024. Les agents déjà inscrits conservent leur inscription.

Une formation à l'écrit est prévue (les candidats déjà inscrits en ayant déjà suivi une, pourront réaliser deux devoirs écrits supplémentaires). A voir avec le département de la formation permanente. Bien sûr, une préparation à l'épreuve orale sera également proposée aux candidats admissibles. La CFDT-Météo pourra aussi proposer des « oraux blancs ».

Le nombre de postes offerts à cette voie d'accès au corps des ITM sera fixé début novembre.

Pour des renseignements complémentaires : écrire à [concours@meteo.fr](mailto:concours@meteo.fr)